

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15 et 16 octobre 2012**

**2012 V. 170** Vœu pour limiter l'usage du chlore dans les piscines parisiennes et pour la création d'une piscine à filtrage naturel.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la piscine Suzanne-Berlioux (1er) est fermée pour plusieurs mois après la chute cet été de morceaux de béton du plafond, et que cette chute serait due à l'usage important du chlore depuis près de 25 ans ;

Considérant qu'à Paris, toutes les piscines sont désinfectées, au moins partiellement, au chlore, mais que quatre d'entre elles (Baker, 13e, Pailleron, 19e, Keller, 15e, Alfred Nakache, 20e) recourent plus largement à l'ozone ;

Considérant l'étude « Contrôle sanitaire des eaux de loisirs à Paris » publiée en mai 2012 par l'Agence régionale de Santé (ARS), selon laquelle 157 analyses dans les eaux de loisirs parisiennes ont montré en 2011 un taux de chlore actif supérieur aux normes préconisées (1.4 mg/l), ce qui a amené l'ARS à déclarer « La gestion du chlore pour le traitement de l'eau des bassins est la cause principale des situations de non-conformité relatives à la qualité de l'eau des bassins. Elle devra en conséquence faire l'objet d'une attention particulière des responsables des établissements en 2012 » ;

Considérant l'étude publiée en septembre 2010 dans la revue scientifique Environmental Health Perspectives (EHP), montrant que l'usage du chlore dans les piscines présente de possibles effets toxiques sur le plan génétique, pouvant entraîner des risques cancérigènes et des problèmes pulmonaires, en plus des effets irritants sur les yeux et les voies respiratoires déjà connus de longue date et liés notamment à la formation de chloramines ;

Considérant que les risques sanitaires concernent en premier lieu les personnes les plus présentes sur ces lieux (nageurs sportifs, maîtres-nageurs, personnels d'entretien et d'accueil) mais aussi les très jeunes enfants dont les systèmes respiratoire et immunitaire sont encore en développement ;

Considérant qu'une réduction de l'usage de produits chimiques désinfectants nécessite d'agir aussi sur la pollution apportée par chaque baigneur, notamment les matières organiques ;

Considérant que l'usage de chlore pour désinfecter les piscines publiques peut être réduit en utilisant l'ozone ou en ayant recours à l'électrolyse (sel ou cuivre-argent notamment) après demande d'agrément auprès du Ministère de la Santé;

Considérant que la DDASS autorise à titre expérimental l'ouverture de piscines avec purification naturelle n'utilisant aucun produit chimique mais exclusivement des plantes aquatiques ;

Considérant que depuis l'initiative pionnière de la commune de Combloux (74) en 2002, plusieurs initiatives ont été prises en ce sens, notamment à Loches et bientôt à Montreuil où doit ouvrir en 2013 une piscine écologique ;

Aussi, sur proposition de M. Jacques BOUTAULT et des élu Es du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés et de M. Jean VUILLERMOZ, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- qu'une modération de l'usage du chlore soit préconisée dans l'ensemble des piscines parisiennes, dans le respect du cadre légal ;
- que la désinfection par électrolyse au sel soit expérimentée dans certains bassins
- que la Ville poursuive ses efforts de prévention pour garantir une bonne hygiène des usagerEs des piscines ;
- qu'une étude de faisabilité pour un projet de « bain naturel » en milieu urbain, sur le modèle du projet de Montreuil, soit réalisée à Paris.